

Conférence de presse : deux annonces

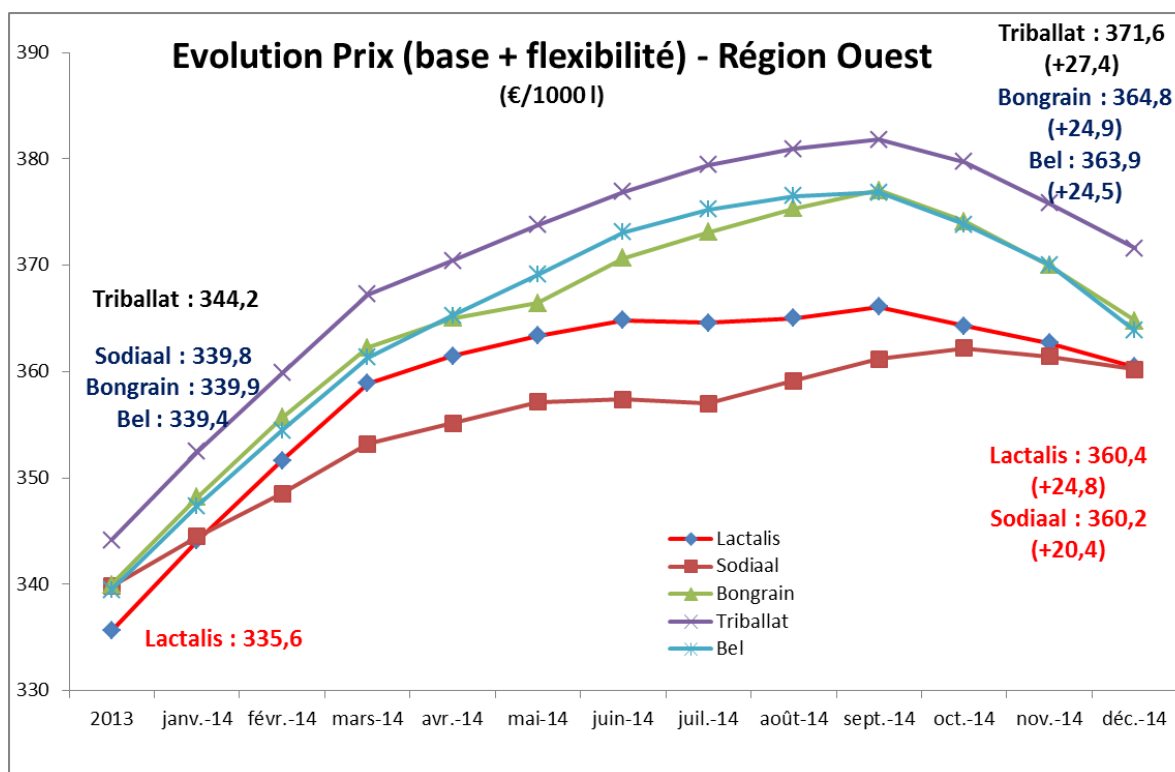
Lors de sa conférence de presse de rentrée, la FNPL a fait le point sur l'actualité syndicale et plus particulièrement sur l'opération « Vérité sur les prix » avec un focus sur la contre-performance de Sodiaal en 2014 et ses conséquences et sur le lancement de la première action de groupe des producteurs de lait qui vise Lactalis .

Vérité sur les prix

L'observatoire sur les prix du lait à la production mis en place par la FNPL met en évidence plusieurs éléments :

- Si en 2013 Lactalis a été le mauvais élève en 2014 Sodiaal s'illustre par une contre-performance et a entraîné les leaders laitiers vers le bas.
- Les leaders dont Lactalis et Bongrain n'ont pas respecté leur contrat
- Certaines PME même orientées sur le marché intérieur ont respecté leur contrat, preuve que c'est possible !

Afin d'illustrer nos propos le graphique ci-dessous a été distribué aux journalistes :



Moyennes 12 mois glissantes – Prix de décembre 2014 estimé

Source : observatoire prix du lait à la production FNPL

Actions de la FNPL

Grâce aux actions de la FNPL, en 2013 via la médiation puis en 2014 via l'action « box de négociations » les prix de vente industriels ont été significativement revalorisés. Les entreprises ont ainsi bénéficié de très bonnes conditions de marchés à la fois sur le marché intérieur et sur le marché international (jusqu'en août 2014).

Force est de constater que malgré cela plusieurs entreprises leaders ont dérogé à l'application des termes de leur contrat avec les producteurs.

Pour la FNPL, la réponse doit être judiciaire et c'est à cette fin que nous avons milité pour la mise en place de l'action de groupe dans la loi d'avenir (octobre 2014).

Comme annoncé au conseil national la FNPL a défini deux axes :

1. Action de groupe validée par l'OP Normandie Centre et par le Groupement des producteurs de lait livrant à la laiterie de Cuincy (info postérieure à la conférence de presse). La FNPL a annoncé s'engager via les OP qui ont décidé d'attaquer Lactalis via « une procédure d'intervention volontaire », ce qui peut s'assimiler très schématiquement à se porter partie civile.
2. Action vis-à-vis de la coopération : « les sociétaires doivent demander des comptes » à Sodiaal avec mise à disposition de modules de formation sur le fonctionnement coopératif.